



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 18.27**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 18.27**

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je soumets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe d'assainissement.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'exploitation se sont élevées à 19,9 M€ et les recettes représentent 26,4 M€. Le solde d'exécution de la section d'exploitation est un excédent de 6,5 M€ ;
- les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 34,1 M€ et les recettes d'investissement s'établissent à 28,4 M€. Le solde de la section d'investissement est un déficit de 5,7 M€.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) et de la section d'investissement (II), l'affectation des résultats dégagés sera proposée (III).

## **I. SECTION D'EXPLOITATION**

### **A. DEPENSES**

En 2017, les dépenses se sont établies à 19,9 M€ contre 22,2 M€ en 2016. Au total, les dépenses réelles d'exploitation se sont élevées à 6,4 M€ contre 8 M€ en 2016.

Cette baisse s'explique notamment par le remboursement, ayant donné lieu à une dépense de 2 M€ en 2016, des crédits de TVA indûment perçus par le Département en 2012 et 2013 et de l'apurement des comptes de TVA gérés par le payeur départemental pour les exercices 2014 et 2015.

Les principaux postes de dépenses de la section d'exploitation ont été les suivants :

- 4 M€ au titre des charges du personnel rattaché au service d'assainissement contre 3,7 M€ en 2016 ;
- 0,8 M€ au titre des charges exceptionnelles, dont 0,6 M€ pour le paiement des dommages et intérêts dus aux sociétés COLT et Level 3 Communications suite aux jugements rendus en 2016, et pour lesquels la provision constituée a été reprise ;
- 0,8 M€ au titre des charges à caractère général, contre 0,6 M€ en 2016, cette hausse étant notamment due au paiement en 2017 du solde du marché relatif au bilan quinquennal des réhabilitations d'ouvrages visitables pour un total de 0,3 M€.

En matière de dépenses d'ordre, la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à 13,5 M€. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

## **B. RECETTES**

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à 26,4 M€ contre 26,8 M€ en 2016.

Cette légère baisse s'explique par la diminution de la contribution des eaux pluviales versées par le budget général en raison de dépenses d'exploitation moins élevées et par la diminution de la prime AQUEX versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Ces diminutions sont partiellement compensées par des hausses sur la plupart des autres postes de recettes d'exploitation.

Les deux principales recettes d'exploitation sont constituées de la redevance d'assainissement collectif et de la contribution des eaux pluviales versée par le budget général :

- 14,6 M€ ont été perçus en 2017 au titre de la redevance d'assainissement contre 14,5 M€ en 2016 ;
- 3,6 M€ ont été perçus au titre de la contribution du budget général pour les eaux pluviales prises en charge par le budget annexe via les réseaux unitaires contre 4,2 M€ en 2016. La contribution est calculée à hauteur de 30 % des intérêts de la dette et des amortissements et de 20% des autres dépenses d'exploitation.

Les autres recettes comptabilisées sont les suivantes :

- 0,9 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental contre 0,4 M€ en 2016 ;
- 0,9 M€ au titre des conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication contre 0,5 M€ en 2016 ;
- 0,7 M€ au titre de la prime AQUEX versée par l'AESN contre 1,2 M€ en 2016.
- 0,2 M€ au titre des recettes du contrat de couverture SWAP contre 0,3 M€ en 2016.

Enfin, 4,3 M€ ont été réalisés au titre des recettes d'ordre, correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France.

## **C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2017**

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2017 s'élève à 6 504 145,31 € avant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 34,1 M€ en 2017 contre 28,7 M€ en 2016. Cette évolution s'explique par la poursuite de la réalisation de travaux d'envergure pour le maintien du réseau d'assainissement départemental et pour son adaptation aux projets de transports. La ventilation des dépenses réalisées en 2017 est la suivante :

#### 1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux d'extension et de remplacement des réseaux ont atteint un montant de 5,2 M€, contre 2,3 M€ en 2016.

Elles concernent principalement les opérations suivantes :

- 2,2 M€ ont été réalisés pour les travaux de réhabilitation du collecteur unitaire visitable situé rue Sadi Carnot à Nanterre contre 760 k€ en 2016 ;
- 1,2 M€ ont été consacrés à la réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement (travaux neufs et réhabilitations) contre 0,9 M€ en 2016 ;
- 0,8 M€ ont été réalisés pour la réhabilitation du collecteur situé avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine.

#### 2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

En matière de travaux d'adaptation des réseaux aux projets de transports et de voirie, 19,7 M€ ont été réalisés contre 16,5 M€ en 2016.

Ces dépenses se sont réparties principalement de la manière suivante :

- 13,25 M€ ont été réalisés pour les travaux d'adaptation des ouvrages, de dévoiement et de réhabilitations effectués dans le cadre de l'opération du tramway T10 allant d'Antony à Clamart (contre 11 M€ en 2016) ;
- 2,5 M€ ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages dans le cadre de l'opération du tramway T1, sur la portion Asnières-Colombes (contre 3,5 M€ en 2016) ;
- 2 M€ ont été consacrés aux travaux sur les réseaux d'assainissement impactés par le projet du Grand Paris Express contre 0,3 M€ en 2016 ;
- 1 M€ a été réalisé pour les travaux de dévoiement d'un collecteur en lien avec le projet d'élargissement de la RD1 entre Clichy et Levallois.

#### 3. La gestion automatisée

En 2017, 0,7 M€ ont été consacrés à l'amélioration et au développement de la métrologie au sein du système de Gestion Automatisée par l'Informatique de l'Assainissement (GAIA) contre 0,35 M€ en 2016.

#### 4. Les opérations financières et comptables

- 4,3 M€ ont été réalisés au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France. Cette dépense a donné lieu à la réalisation d'une recette de fonctionnement du même montant ;
- 3,3 M€ ont été consacrés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 0,9 M€ ont été consacrés aux opérations d'ordre patrimoniales (un montant identique a été réalisé en recettes d'investissement).

#### **B. RECETTES**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées au total à 28,4 M€ contre 16,7 M€ en 2016, dont 14 M€ de recettes réelles décomposées ainsi :

- 10,9 M€ au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent cumulé de l'exercice 2016 de la section d'exploitation ;
- 1,3 M€ au titre des subventions versées par l'AESN et la Société du Grand Paris ;
- 0,9 M€ au titre des emprunts contractés pour le financement des travaux.

Les recettes au titre des opérations d'ordre ont quant à elles représenté 13,5 M€ pour l'amortissement des immobilisations et 0,9 M€ pour les opérations patrimoniales (un montant identique a été réalisé en dépenses d'investissement).

#### **C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017**

Le résultat réel de l'exercice 2017 pour la section d'investissement se traduit par un déficit de 5 682 113,62 €. Il s'explique par un montant important de travaux pour l'adaptation des réseaux aux projets de transports et de voirie.

### **III. AFFECTATION DE RESULTAT**

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2017 :

#### **Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice 2017	34 069 117,34
Recettes de l'exercice 2017	28 387 003,72
Déficit reporté de l'exercice antérieur	-10 909 188,37
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2017</b>	<b>-16 591 301,99</b>

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2017 est un déficit de -5,7 M€.

Après la prise en compte du déficit de l'exercice antérieur (résultat de l'année 2016 de -10,9 M€), le déficit cumulé s'établit à -16,6 M€.

## **Section d'exploitation**

Dépenses de l'exercice 2017	19 916 454,60
Recettes de l'exercice 2017	26 420 599,91
Excédent reporté de l'exercice antérieur	24 633 418,06
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2017</b>	<b>31 137 563,37</b>

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2017 est un excédent de 6,5 M€. Après la prise en compte de l'excédent de l'exercice antérieur (résultat de l'exercice 2016 de 24,6 M€), l'excédent cumulé s'établit à 31,1 M€.

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 sera réalisée dans le cadre du budget supplémentaire pour 2018.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation sera affecté pour partie au compte de réserve 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le déficit constaté sur la section d'investissement et de neutraliser partiellement la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif 2017 (22,5 M€).

Le solde sera affecté au compte de réserve 002 et sera destiné, au cours de l'exercice 2018, au financement des dépenses d'exploitation et à l'autofinancement des opérations d'équipement financées par le budget annexe d'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Patrick Devedjian**